

Compte rendu de Conseil municipal du 13 juin 2019

Membres en exercice : 19

Présents : 10

Excusés : SECHERESSE Dolorès (pouvoir M. GACIOCH) NOURRIGEON Millie (pouvoir C. DANO), LONJARD Laetitia (pouvoir J. BOULAIS). BAILLON Anaïs (pouvoir V. BERNARDEAU) RENAUD Éric (pouvoir F. MORISSET)

Absents : JOUBERT Patrick, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin. GUILBOT Céline,

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

La séance est ouverte à 21 h 15 après la réception par le conseil municipal de Madame Véronique GORIOU, Directrice de l'école élémentaire qui est admise à faire valoir ses droits à la retraite.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'ANCIEN STADE

Après examen par le conseil d'un refus de permis de construire établi par l'ABF pour une construction sur le lotissement communal, alors qu'il répond au règlement dudit lotissement agréé par la même ABF, le conseil demande au Maire de saisir les services du Premier Ministre qui suite aux rencontres et réunions du Président de la République sur l'ensemble du territoire a mis au programme de ses actions à mener le non délaissement entre autres des milieux ruraux et la nécessité d'apporter des réponses de proximités rapides.

ORDURES MENAGERES : COMPTE RENDU ET DISPOSITIONS POUR L'AVENIR. PROJET DE CONVENTION A SOUMETTRE A LA CAN

Après avoir entendu le Maire suite à la dernière grève du service des ordures ménagères de la CAN, où il a livré au conseil quelques réflexions suite à ce mouvement supportable pour certains, inacceptable pour d'autres.

Après avoir enregistré ses propositions :

- de déplacer les points d'apports sur la RD650 au nord et au sud du bourg afin de les rendre moins attractifs pour les non-résidents de passage qui usent et abusent,
 - d'établir une convention de coopération avec la CAN pour le nettoyage de ces points d'apports.
- le conseil adopte à l'unanimité les deux propositions du maire et demande d'établir une convention de coopération avec la CAN et être tenu informé de la suite.

NOUVEAU STADE : PREPARATION DE LA CONVENTION POUR LE CSB

Après rapport par le Maire de la rencontre du 21 mai 2019 avec les dirigeants du CSB Foot qui s'est tenue dans un très bon climat contrastant avec des propos colportés par certains notamment à l'encontre du Maire.

La convention sera établie dès que le CSB aura fourni ses jours d'entraînement pour la saison 2019-2020, ainsi que le calendrier des rencontres.

Pendant les vacances 2019 seront effectuées les réparations indispensables notamment au niveau des vestiaires. L'utilisation du bâtiment sera conforme au permis de construire, la salle de réunion ouverte aux autres associations comme prévu. Et le stade ouvert au public dès fin juillet, ainsi qu'aux enfants des écoles à la rentrée lors des jours de non occupation par le club.

Le conseil municipal approuve et s'estime satisfait de ces évolutions ;

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2020 - CONSEQUENCES DE CE TRANSFERT IMPERATIF

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la compétence eau potable est transférée à la CAN dès le 1^{er} janvier 2020.

le Maire propose au conseil que la distribution de l'eau soit, par mesure de substitution accordée par la CAN, confiée au Syndicat 4B (fournisseur actuel de la commune). Ce transfert respecte ainsi le principe fournisseur distributeur unique.

Mais ce transfert, impératif sauf à verser dans l'illégalité n'est pas sans conséquences.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2020 le coût pour le consommateur de Beauvoir sur Niort sera majoré de 9.1 % : TVA et taxes, auxquelles en tant que commune de moins de 3 500 habitants nos concitoyens n'étaient pas assujettis ou qu'il avait été décidé de ne pas prélever.

A compter du 1^{er} janvier 2021 et par lissage sur 7 ans il y aura harmonisation du prix de l'eau de 2.5 % par an, soit 17.5 % afin de rejoindre le prix 4B. Au total, ce transfert va impliquer une augmentation de plus de 26 %. Il s'agit des conséquences de l'application de la loi, et nous n'avons pas le choix.

Le conseil après s'être insurgé contre les conséquences pour nos concitoyens découlant de la loi NOTRe et applicable pour les communautés d'agglomération dès 2020 rappelle que le rattachement à la CAN de la commune a été imposé par l'autorité Préfectorale.

Toutefois, le conseil à l'unanimité demande à rester dans la situation actuelle (à savoir conserver la gestion communale de la distribution de l'eau) et n'être pas tenu par son accord contraint ci-dessus si une évolution législative venait à intervenir.

Le conseil se réfère à cet égard au propos de Monsieur le Premier Ministre rapporté par l'AMF relatif à la compétence eau et assainissement pour la première fois une porte à été ouverte à davantage de souplesse sur le très sensible sujet de la compétence eau : « on pourrait imaginer que l'EPCI délègue, s'il le souhaite la compétence eau et assainissement aux communes qui le demandent.

S'il est envisagé le retour on peut donc logiquement imaginer le non départ.

BUDGET EAU : DEMANDE DE PRET

Monsieur Vilmont BERNARDEAU, 1^{er} adjoint au Maire informe le conseil que le service des eaux de Beauvoir sur Niort, pour financer les investissements 2019 (100 000 euros) et rembourser le budget principal des travaux effectués en 2017 et 2018 sur le réseau d'eau pour un montant de 88 500 euros a besoin de solliciter un emprunt pour un montant total de 200 000 Euros.

Le service des eaux n'a pas d'emprunt en cours et n'a pas sollicité de prêt depuis 2008.

La mise à niveau du réseau de distribution passant de 40 % à 75 % de 2008 à 2019 a été financé sur les réserves du budget eau et les résultats positifs de sa gestion.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour que soit sollicité un prêt de 200 000 Euros auprès d'une banque

TARIFS EAU POTABLE 2019

Les tarifs pratiqués en 2018 à savoir : location de compteur : 67 € - Prix de l'eau en M³ 1.26 € sont reconduits pour l'année 2019 par le conseil.

PLANTATION DE HAIE (STADE, ROUTE DE CHIZÉ ET RUE DES CARRIERES) – FORMALISATION DE LA DEMANDE AUPRES DE SCPC

Le conseil après exposé du Maire décide de faire appel à SCPC pour la réalisation de 420 mètres de haie double route de Chizé et rue des carrières en bordure de la parcelle jouxtant le nouveau stade, d'autoriser le Maire à signer toute convention relative auprès de SCPC.

COMPTE RENDU DES ELECTIONS EUROPEENNES (BUREAUX DE VOTE DE BEAUVOIR SUR NIORT

Le déroulement des élections européennes s'est déroulé dans de bonnes conditions, mais le Maire fait remarquer au conseil qu'une participation plus importante des élus à la tenue des bureaux de vote lui semble indispensable (8 seulement sur 19 ont répondu présent).

INAUGURATION DE LA MARE DE RIMBAULT (RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ MILIEU HUMIDE)

Cette Inauguration avec le syndicat des trois rivières (maître d'ouvrage et financier de l'opération), aura lieu soit le 24 juin 2019 soit le 01 juillet en fonction de la réponse de la présence des enfants des écoles.

FINANCEMENT DE L'ARBRE MOTEUR ET DES AILES DU MOULIN

Michel GACIOCH informe le conseil que le changement de l'arbre moteur et des ailes du moulin s'élèvent à 77 485 € HT

L'association Festi Beau z'arts en lieu et place du comité d'animation portera la demande d'aide auprès du Fonds de Dotation Crédit Agricole CM2S pour un montant entre 10 000 et 20 000 Euros.

Parallèlement un dossier sera ouvert auprès de la Fondation du Patrimoine pour une campagne de souscription auprès des entreprises et des mécènes éventuels.

Le conseil prend acte de ces informations et réitère son souhait de voir le moulin remis en état pour la fin de l'année.

FETE DE LA MUSIQUE ET MANIFESTATIONS DU 14 JUILLET

Madame Séverine VACHON, informe le conseil municipal des dispositions arrêtées par la commission animation du 25 mai 2019.

Fête de la musique le 21 juin à partir de 19 h sur la place de l'hôtel de ville, trois orchestres ont été retenus pour un montant de 2 000 €

Eurochestreries, une formation orchestre de Séville se produira à l'église St Jacques dans les conditions habituelles de réception par la commune. Le concert étant gratuit.

Manifestation du 14 juillet, comme à l'accoutumée la retraite aux flambeaux (départ de l'école) et le feu d'artifice (moulin de Rimbault) auront lieu le 13 juillet. Le 14 juillet le programme habituel est maintenu. Repas adultes 10 euros, gratuit pour les moins de 12 ans et animation au moulin de Rimbault avec un animateur.

Séance levée à 0 h 15